



Aux habitants du territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné,

Un accord entre les élus du SMND et les délégués du personnel a été trouvé, mettant fin à une semaine de grève.

Un protocole d'accord a été signé ce mardi 21 décembre 2021. Le texte reconnaît la pénibilité des métiers d'agents de la collecte (ordures ménagères et collecte sélective) avec une décote de 4 jours de repos annuels supplémentaires en lien avec une prise de poste à 4h du matin et la manutention des bacs. Par ailleurs, la proposition inclut également une hausse de 150€ mensuel du régime indemnitaire lissée sur 2 ans dont 80€ mensuels dès la première année.

Pour les autres agents (non concernés par les critères règlementaires de pénibilité et déchèterie), une hausse de 190€ mensuel du régime indemnitaire lissée sur 2 ans est actée. La question de la pénibilité du métier d'agent de déchèterie sera étudiée en 2022 sur la base des critères règlementaires.

**Les services de collectes reprennent donc leur rythme normal à compter du mercredi 22 décembre 2021 (collecte des bacs en porte à porte, collecte des conteneurs d'apport volontaire). Les volumes à collecter seront importants et des perturbations ponctuelles sont encore possibles.**

**Les déchèteries rouvrent également leurs portes à l'exception de celle de Saint Laurent de Mure qui demandera un nettoyage complet après des actes de vandalisme et de dépôts sauvages.**

Les surplus de déchets accumulés pendant la semaine de grève seront progressivement évacués par la reprise du service.



[www.smnd.fr](http://www.smnd.fr)

1180, Chemin de Rajat  
38540 HEYRIEUX  
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - [contact@smnd.fr](mailto:contact@smnd.fr)